[illegible] Président [illegible] de reporter [illegible] il avait bien parlé de dire aussi [illegible] quelle mesure il a prodigué ses [illegible] au « Journal de Roubaix ».

[illegible] plus de 40 ans, il travaille [illegible] fidèle à son service. Un coup [illegible] est-il malade, doit-on, au pied [illegible] remplacer un absent, Lodois est [illegible] là, oubliant le temps qu'il fait, [illegible] qu'il est et l'âge qu'il a.

Le « Journal de Roubaix » lui doit remerciements et nous sommes [illegible] heureux de les lui exprimer. Il [illegible], pour nous tous, le modèle des [illegible], toujours gai, toujours [illegible], relevant par un bon mot, par [illegible] répartie comique, les situations les [illegible] diverses.

Lodois, vous avez bien mérité du « Journal de Roubaix ». Mais je viens [illegible] à nos lecteurs, par quelques [illegible], que vous avez bien mérité [illegible] de tous ceux que vous avez rencontrés sur votre chemin.

Vous ne saurons jamais combien de [illegible] vous avez distribué des secours [illegible] les familles où vous allies prendre des renseignements ou faire une enquête.

Je sais que vos bonnes actions n'ont [illegible] de limites que celles de votre bourse laquelle votre cœur a si souvent [illegible], en donnant ce qui vaut mieux [illegible] l'argent: la bonne parole et le réconfort.

On fait souvent l'éloge des morts. [illegible] l'est-ce pas mieux, Lodois, de faire [illegible] des vivants? C'est pourquoi [illegible] vous redire tout [illegible] bien que nous pensons de vous.

C'est fait!

Marie ALFRED-REBOUX.

La réception du corps diplomatique à l'Élysée

Paris, 30 décembre. — Le Président de la République a reçu samedi, à 5 h. 30, les membres du Corps diplomatique qui sont venus lui apporter leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année. M. Albert Lebrun avait auprès lui M. Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, ainsi que les membres de ses Maisons civile et militaire.

Le doyen, S. E. Mgr Maglione, nonce du Saint-Siège apostolique, a prononcé l'allocution suivante :

« Monsieur le Président

» A l'approche de la nouvelle année, le Corps diplomatique, dont j'ai l'honneur d'être l'interprète, est heureux d'exprimer à Votre Excellence, au nom des souverains et chefs d'Etat qu'il représente et en son propre nom, les vœux les plus sincères et les plus ardents pour votre grande et noble nation.

» Nous souhaitons de tout cœur que France soit pleinement heureuse et prospère, dans la tranquillité et dans la paix promise aux hommes de bonne volonté. Cette bonne volonté, nous avons vue et nous la voyons, à notre entière satisfaction, se manifester clairement dans votre pays toujours généreux et nous pouvons vous assurer qu'elle n'est pas moindre dans les autres.

» Tous les peuples aiment et veulent la paix. Ils savent qu'il est impossible tant que dure la grave crise économique et morale que traverse le monde. Ils comprennent que, dans ce but, il est nécessaire de faire appel aux valeurs spirituelles, à l'esprit d'ordre et de sacrifice, à une fraternelle collaboration internationale et ils attendent de la sagesse des gouvernants une organisation de la paix qui leur assure et leur facilite un travail fécond.

» Faisons la divine Providence que les efforts confiants et concordants de vos Gouvernement et des nôtres achèvent le monde, au cours de la nouvelle année, vers la reconstruction morale et économique après laquelle tous les peuples soupirent. »

Le Président de la République a répondu en ces termes :

« Monsieur le Nonce,

» Je remercie Votre Excellence des vœux de bonheur et de prospérité dans la paix que, par son entremise, le Corps diplomatique veut bien former pour la France au nom des souverains et chefs d'Etat qu'il représente auprès de moi. Ces vœux, en vérité, je les forme moi-même pour toutes les nations, puisque aussi bien les peuples sont unis par des liens si étroits que la bonne ou la mauvaise fortune de l'un dépend de la bonne ou de la mauvaise fortune de chacun.

» Le Gouvernement de la République sait, pour sa part, tout le prix de cette bonne volonté et de cette fraternelle collaboration internationale que vous invoquiez tout à l'heure, et où il voit le fondement même de la civilisation et de la paix. Si le citoyen doit beaucoup à sa patrie, chaque nation doit, à plus forte raison, bien davantage au repos et au salut de la République universelle dont elle est membre et dans laquelle sont renfermées toutes les patries.

» Je suis heureux, Monsieur le Nonce, de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui d'exprimer à Votre Excellence, ainsi qu'à tous les chefs de mission, les souhaits de bonheur que je forme pour les souverains, les chefs d'Etat et les peuples qu'ils représentent et qui, hier encore, voulaient bien s'associer au deuil de la France dans l'affroyable catastrophe qui l'a frappée ».

La catastrophe aérienne de Ruysselede

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Pris dans le brouillard au piège du réseau de pylônes

Lorsque vers 13 heures moins 5, le « G.-A.B.L.U. » parvint près de la station de Ruysselede, le brouillard était si épais, nous ont déclaré les témoins les plus précis, que la visibilité ne portait pas à plus de 30 mètres.

Le Fokker volait à ce moment à une hauteur de cent mètres environ. Il paraissait avoir été surpris entre les pylônes géants qui sont, comme nous l'avons dit, situés à 400 mètres les uns des autres, et leur réseau de haubannage.

Engagé dans cette immense toile d'araignée de métal, pris comme au piège, l'appareil cherchait dans l'obscurité, une issue.

Un des ouvriers de la station de T.S.F. nous a déclaré que le pilote a dû, à un moment, s'apercevoir qu'il allait donner contre un des pylônes car il l'a vu virer très court sur l'aile pour éviter l'obstacle.

Le choc

Par malheur, en accomplissant cette manœuvre dont il espérait le salut, il alla accrocher les haubannages d'un autre pylône, celui que nous avons décrit plus haut et c'est ce qui causa sa perte.

La gigantesque tour métallique fut brisée net à 80 mètres du sol et avec un bruit terrible, les 205 mètres restants allèrent s'abattre sur le sol, de l'autre côté heureusement de la maison dont nous avons parlé, situé au bord de la route.

Cette maison est habitée par un instituteur des écoles de l'Etat qui a déclaré avoir entendu, au moment de la collision, des cris d'effroi venant de l'avion.

Ecrasé au sol

Celui-ci, en partie broyé par le terrible choc, se renversait et allait s'abîmer à cinquante mètres de là, dans le champ situé de l'autre côté de la route.

Au secours des victimes

Témoins de l'effroyable catastrophe, survenue au moment où ils allaient prendre leur service de l'après-midi, sept ou huit employés et ouvriers de la station de T.S.F. et quelques personnes de l'endroit, dont la conduite fut héroïque, se précipitèrent vers les débris de l'avion pour secourir les malheureux entraînés dans sa chute.

Plusieurs de ces sauveteurs nous ont déclaré qu'ils avaient eu le temps d'apercevoir que plusieurs des passagers étaient encore assis sur le siège et pouvaient être vivants, peut-être seulement évanouis.

Un vieillard, notamment, donnait certainement signe de vie et les sauveteurs s'efforçaient de le dégager.

L'épave explose et prend feu

C'est à ce moment, c'est-à-dire environ cinq minutes après la chute, que se produisit l'irrémédiable et douloureux dénouement.

Tout à coup, une formidable explosion se produisit semblant provenir du moteur. Des flammes se dégagèrent et le sinistre épave fut en une seconde environnée par l'incendie.

Force fut aux braves sauveteurs de lâcher prise. Plusieurs d'entre eux avaient déjà été brûlés, assez sérieusement aux mains et à la figure.

Un sauveteur grièvement blessé

L'un d'eux, même, M. Vanhove, un maçon du pays, a été plus gravement atteint par tout le corps, à tel point que les chairs sont éclatées en certains endroits.

L'infortuné sauveteur a dû être conduit à l'hôpital Saint-Jean, à Bruges.

Au moment de l'écrasement au sol, aucun cri ne fut entendu par les témoins.

Cependant, des tentatives étaient faites pour éteindre l'incendie au moyen de bonbonnes d'acide carbonique répandues sur la carcasse flambante de l'avion.

Tout espoir était déjà perdu de sauver une de ces dix vies humaines. Du moins, en agissant ainsi, espérait-on pouvoir sauver de la destruction complète ces corps déjà à demi carbonisés et faciliter l'identification, suprême consolation humaine pour les familles éplorées.

Il fallut bientôt y renoncer sous la violence et les menaces du feu et évacuer l'endroit de la catastrophe devenu dangereux. Ce n'est que vers 16 heures que l'incendie acheva son œuvre et s'éteignit.

Effrayant spectacle

De quel spectacle d'horreur nous fûmes témoin peu de temps après quand nous arrivâmes avec nos photographes sur ce lieu, désormais tragiquement célèbre, évoquant pour nous, sinon dans ses causes, du moins dans ses effrayantes conséquences, les quinze morts calcinés du « City of Liverpool » gisant sous les décombres du trimoteur, près de Dixmude.

Sous la carcasse de l'appareil, semblable *après que le feu a dévoré* tout ce qui lui offrait un aliment au squelette d'un monstrueux animal préhistorique les dix cadavres noircis sont enfouis.

Les uns disparaissent sous les débris auxquels ils sont mêlés. D'autres sont à découvert et comme alignés.

Nous avons vu cette horrible chose : la boîte crânienne de quelques-uns de ces martyrs a éclaté, mettant à nu la cervelle qui se répand à moitié consumée.

L'un des corps qui a subi cette douloureuse mutilation nous apparaît être le pilote, que désignent une sorte de cuirasse et des guêtres de caoutchouc.

Il y avait parmi ces malheureux une femme, sinon deux et, nous ont assuré des sauveteurs, une jeune fille, une fillette peut-être. Pauvres mères ! Pauvres familles.

Les débris

Sur une étendue de cinq mètres, peut-être plus, gisent éparpillés les débris de l'avion deux fois broyé.

Derrière le pylône cause du choc se trouve une des ailes. Une autre barre juste la route, à quelques mètres de l'accident. A côté de la petite maison bordant le chemin, gît une roue.

Sous le ciel noir, sous la grêle et la neige qui commencent à tomber, le spectacle lamentable, éclairé par quelques réflecteurs, présente un aspect d'enfer.

Malgré les difficultés de la circulation, le brouillard, la neige, le froid, de nombreuses personnes sont accourues sur les lieux.

La consternation se lit sur tous les visages.

Le service d'ordre

Aussitôt la catastrophe survenue, le service de la T.S.F. a organisé un service d'ordre et entouré les lieux d'un barrage de fils de fer. Il a aussi fait rassembler les valises et objets personnels des passagers qui ont pu être trouvés.

La police de la région garde les lieux.

La descente du Parquet

Le Parquet de Bruges a fait une descente sur le terrain de la catastrophe. Il a fait immédiatement commander des cercueils à Gand et des draps de lit ont été demandés à l'Institut de bienfaisance de Ruysselede pour y ensevelir les corps. Ceux-ci ne seront dégagés que lorsque l'expertise technique sera terminée.

Et maintenant dans la nuit lugubre, dans le grand silence blanc, sous leur linceul de neige, reposent les restes carbonisés de dix douloureuses créatures humaines à qui tout souriait peut-être au matin de ce jour tragique.

Mgr GIEURE EST A TOUTE EXTRÉMITÉ

Bayonne, 30 décembre. — Mgr Gieure, évêque de Bayonne, dont la démission avait été annoncée, ces jours-ci, est dans un état grave. Les médecins diagnostiquent une paralysie de l'intestin. Un dénouement fatal est imminent.

AU PORTUGAL, DES LOUPS ATTAQUENT DES TROUPEAUX

Lisbonne, 30 décembre. — Poussés par le froid, les loups sont descendus des montagnes et ont attaqué les troupeaux, notamment à Miranda de Douro, Montanegre, Saint-Joaninho et Beticas.

DEUX ANS DE PRISON A UN DESERTEUR

Metz, 30 décembre. — Robert Beau, boucher à Paris, qui, étant soldat au 30e régiment de dragons, à Metz, déserta en 1925 et revint en France cette année, a été condamné, par le Tribunal militaire de Metz, à deux ans de prison.

— L'aviateur Massotte, qui devait s'attaquer au record du monde de vitesse sur 1.000 kilomètres, n'a pas pu voler, en raison de la violence du vent qui soufflait à la vitesse de 60 kilomètres à l'heure.

— L'aviateur Doumerc, qui voudrait battre le record de vitesse pure, n'a pu s'envoler, le moteur n'ayant pu encore être mis définitivement au point.

— M. Laurent Eynac, ministre du Commerce et de l'Industrie, a offert un grand déjeuner en l'honneur de la délégation économique portugaise.

L'opinion du général de Castelnau sur le désarmement

D'un entretien qu'a eu un collaborateur de « Figaro » avec le général de Castelnau, nous extrayons le passage suivant :

« La France, a notamment déclaré le général de Castelnau, se doit à elle-même et aux nations qui lui font confiance, d'être en mesure de soutenir efficacement les droits de la justice et de la liberté. Or, comme je le disais du haut de la tribune, en 1923, nous n'obtiendrons rien de l'Allemagne que par l'appareil de notre puissance. Et dans les divers éléments de cette puissance figure en bon rang, c'est l'évidence même, notre force militaire.

» A l'heure actuelle, nos cadres d'officiers, officiers de l'armée active et de la réserve, sont, notamment par leur effectif et leur valeur professionnelle, supérieurs à ceux de nos voisins d'outre-Rhin. Or, vous connaissez cet aphorisme militaire mille fois vérifié : « Tels cadres, telle troupe ». Je répéterai volontiers ce que j'ai déclaré jadis au Parlement. Sans les cadres de l'armée française, l'Entente n'aurait pas gagné la guerre. Ne touchons donc pas à nos cadres, comme d'aucuns seraient enclins à le faire, soit par un esprit d'économie mal placée, soit par d'autres motifs inavouables.

» Donnons-leur tous les moyens nécessaires au développement de leur perfectionnement et de leur entraînement. Dans la situation de l'heure présente, la France, centre de la résistance qui se dresse en Europe contre les manifestations de la politique hitlérienne, doit envisager l'avenir avec sang-froid et confiance. Dans ses rapports directs ou indirects avec le Reich, elle peut et doit parler le langage de la fermeté et de l'autorité.

» C'est là le vrai et sûr moyen de garantir la juste paix. Il en est qui respectent avant tout la force.

» Mais cette attitude suppose qu'elle répond au sentiment unanime de la nation et s'appuie sur la valeur d'une puissance militaire dotée du personnel et du matériel que réclament les chefs de l'armée. C'est au Gouvernement responsable qu'il appartient de réaliser ces indispensables conditions. Le pays doit avoir l'armée de sa politique.

» Un facteur nouveau du côté germanique, est le dynamisme de la jeunesse qui, disciplinée, entraînée, soumise, avec un consentement plein d'entrain, à une mystique collective, nous considère comme un peuple dont la moindre tare est d'être extrêmement attardé.

» La réponse à ce dynamisme est d'entretenir dans l'âme de nos enfants l'amour de la patrie, le sentiment de la fierté et de l'indépendance nationales et l'alliance intime de l'attachement à la paix avec la défense de notre magnifique patrimoine fait de biens moraux et matériels ».

Un encaisseur parisien est blessé et dévalisé

Paris, 30 décembre. — Vers midi, on a trouvé, au pied d'un ascenseur, avenue des Champs-Elysées, M. Grillon, encaisseur au service d'un armateur demeurant dans l'immeuble, blessé grièvement d'une balle à la tête.

Sa sacoche, contenant 70.000 francs, a disparu. L'encaisseur a été transporté à l'hôpital. Le commissaire de police des Champs-Elysées s'est rendu au chevet du blessé, mais il n'a pu l'interroger.

Le record féminin aérien de durée

Miami, 30 décembre. — Les aviatrices américaines, Mme Marsalis et Mlle Richey, ont battu le record féminin de durée avec ravitaillement en vol, réalisant le temps de 237 heures 52 minutes. Le précédent record était de 196 h. 25 minutes. Les aviatrices qui tenaient l'air depuis le 20 décembre, ont atterri aujourd'hui, épuisées par le froid et la lutte contre de violentes rafales de vent et de pluie.

La vitesse des trains allemands va être accrue en 1934

Berlin, 30 décembre. — La vitesse des trains allemands sera considérablement accrue en 1934, d'après M. Dortmuller, directeur général des Chemins de fer du Reich. C'est ainsi que, dans le trafic international, la distance de Berlin à Rome par le Brenner sera parcourue en vingt-quatre heures au lieu de vingt-neuf.

En outre, sur le modèle de la voiture ultra-rapide « Berlin-Hambourg », la capitale allemande doit être reliée aux principales grandes villes de l'Allemagne par des trains d'une vitesse de 150 kilomètres à l'heure.

La déconfiture de la Banque Parisienne de Bourse

UNE QUINZAINE DE PLAINTES SONT ENTRE LES MAINS DU PARQUET DE LILLE

La déconfiture de la Banque parisienne de Bourse, que nous avons annoncée hier, n'a pas causé grand étonnement, samedi matin, à Lille, car la situation difficile de l'agence de Lille, 19 *ter*, rue de l'Hôpital-Militaire, était connue des clients de cette banque.

Il y a, en effet, plus d'un mois qu'une première plainte fut déposée contre elle entre les mains de M. Péret, juge d'instruction au Parquet de Lille. En quelques jours, elle fut suivie d'une quinzaine d'autres, mais le siège social de la banque se trouvant à Paris, force fut au magistrat de Lille de communiquer les faits au Parquet de la Seine où ces plaintes vinrent d'ailleurs s'ajouter à d'autres émanant de cette dernière région.

Pour établir le bien-fondé de ces réclamations en ce qui concernait l'agence de Lille, l'enquête fut confiée à la 2e brigade de police mobile. Le rapport des policiers concluant à la culpabilité des banquiers, fut également transmis à M. Demay, juge d'instruction, et sa réception fut aussitôt suivie de l'arrestation des deux administrateurs.

Il est probable que M. Peret recevra incessamment une commission rogatoire à la suite de laquelle il fera apposer les scellés dans les locaux de l'agence de Lille, après avoir opéré la saisie de tous les documents nécessaires à l'instruction. Disons, en terminant, que cette agence a suspendu ses opérations.

La politique douanière de M. Roosevelt

Bien que le président Roosevelt n'ait pas révélé le détail des propositions qu'il fera au Congrès au sujet des tarifs, il est probable qu'elles s'écarteront sensiblement de l'ancienne méthode qui consistait à appliquer à toutes les nations du globe un traitement tarifaire identique.

Le programme de M. Roosevelt serait basé sur des marchandages commerciaux par le moyen d'accords bilatéraux, selon des principes opposés à la politique antérieure, qui établissait des barrières tarifaires rigides autour des Etats-Unis. Selon le nouveau plan, la muraille tarifaire serait percée de créneaux pour favoriser les échanges qui résulteraient d'accords commerciaux.

Les milieux gouvernementaux estiment que cette méthode permettra de développer le commerce extérieur des Etats-Unis et ouvrira les marchés étrangers à l'excédent qui encombre actuellement le marché.

M. Roosevelt, qui ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour négocier des accords commerciaux de réciprocité avec les pays étrangers, demanderait donc au Congrès l'autorité nécessaire pour ouvrir des négociations de ce genre.

D'autre part, outre le côté législatif du programme tarifaire, il existe d'autres questions délicates, telles que celle qui a été récemment posée par l'Allemagne à propos de la clause de la nation la plus favorisée à l'égard du contingentement des importations des vins et liqueurs. Le Gouvernement a, jusqu'à présent, évité le problème, puisqu'il n'a négocié des traités de réciprocité qu'avec les pays de l'Amérique latine.

Mais, s'il entreprend des négociations avec les pays européens, il devra prendre position à l'égard de la clause de la nation la plus favorisée ou élaborer une nouvelle méthode de traitements vis-à-vis des pays étrangers qui ont conclu des traités de commerce avec les Etats-Unis.

LE VOYAGE DU ROI DE YOUGOSLAVIE A PARIS

Belgrade, 30 décembre. — Dans les milieux bien informés, on déclare que la nouvelle de la visite du roi Alexandre à Paris, sous la forme sous laquelle elle a été lancée, est pour le moins prématurée.

On sait que, comme il a été annoncé il y a plusieurs mois, le roi Alexandre a manifesté le désir de se rendre en France, mais en ce qui concerne la date et le caractère de cette visite, aucune décision n'a encore été prise.

D'autre part, le Gouvernement français a invité M. Yevtitch, ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, à venir à Paris, de même que MM. Benès et Titulesco. M. Yevtitch a accepté l'invitation et la visite aura lieu sans doute dans le courant de février.

LA SITUATION DU TRAVAIL DANS LE NORD

Le *Journal Officiel* publie les renseignements suivants :

Les 71 fonds de chômage en activité allouent des secours à 35.295 chômeurs (32.324 hommes et 2.971 femmes) ainsi répartis : 8.406 par le fonds départemental groupant 396 communes et 26.889 par les fonds municipaux, dont :

Roubaix, 3.231 ; Tourcoing, 725 ; Halluin, 709 ; Croix, 642 ; Wattrelos, 623 ; Cysoing, 318 ; Wasquehal, 266 ; Lys, 150 ; Flers, 142 ; Comines, 139 ; Mouvaux, 122 ; Marcq, 108 ; Hem, 105, et 823 dans 16 autres fonds.

En ce qui concerne le chômage partiel, 24 caisses spéciales allouent des secours à 1.241 ouvriers (1.057 hommes et 184 femmes).

Le chômage partiel est de deux jours par semaine pour 1.054 ouvriers et ouvrières, de trois jours pour 670 ; de quatre jours pour 243 et de cinq jours pour 137 ouvriers et ouvrières.

Les faux estropiés lillois et leurs médecins devant la Cour d'appel de Douai

LE MINISTERE PUBLIC REQUIERT DES SANCTIONS SÉVERES

Le procès des faux estropiés lillois et de leurs médecins a continué samedi, à Douai.

La veille, à la fin de la soirée, Me Phalempin avait défendu le docteur Ghesquier; Me Bataille et Jacquin avaient plaidé pour « Charlot » et « Romond, dit « Petit Pas ».

Le morceau de résistance du menu était le réquisitoire du ministère public.

M. l'avocat général Dorty rappelle dans quel but ont été édictées les lois sur les accidents du travail: assurer des soins médicaux et un salaire aux ouvriers blessés et éviter les dangers des luttes de classes. Pour obtenir ce résultat, des organismes ont été créés, ce sont les compagnies d'assurances. Il est regrettable que des individus cherchent à vivre aux dépens de ces sociétés en faisant naître artificiellement leurs blessures. Les médecins sont aussi coupables que les ouvriers. Tous doivent être sérieusement punis.

L'application des lois nouvelles dépend des médecins, continue M. Dorty, l'autorité abdique son pouvoir en leur faveur. Il faut donc avoir en eux une confiance absolue.

Les psychiâtres, dont les quatre docteurs inculpés occupent aujourd'hui la place dans cette salle des Assises, tiennent entre leurs mains le sort des accusés dans toutes les causes célèbres.

Si les médecins ont des défaillances, la société doit faire son devoir. Il est pénible de voir les représentants des classes dirigeantes en prison, mais c'est nécessaire.

Le ministère requiert des sanctions plus sévères contre les docteurs Ghesquier, Lancelle et Blond. Il insiste sur la nécessité de réformer le jugement d'acquittement dont le docteur Gely a bénéficié.

Plaident ensuite les avocats des compagnies d'assurances, qui réclament le remboursement des sommes escroquées et une large publicité de l'arrêt.

L'affaire est mise en délibéré.

Un jugement intéressant les bénéficiaires des habitations à bon marché

Le tribunal d'Auch vient de rendre un jugement qui intéresse au plus haut point les bénéficiaires des lois sur les H. B. M.

Le jugement en question a donné raison à ceux des enfants qui prétendaient, à la mort du bénéficiaire, réaliser le prix de la maison pour en partager la valeur en s'appuyant sur le fait que cette maison avait perdu le caractère d'. H. B. M. fixé par la loi du 5 décembre 1922, par suite de l'établissement d'un petit commerce dans cet immeuble et, par le fait même, de l'augmentation de valeur donnée ainsi à la maison.

Allant plus loin, le tribunal a prétendu que lorsqu'une maison, édifiée à l'aide de la législation spéciale sur les H. B. M. et la petite propriété, a perdu, pour quelque cause que ce soit, le caractère d'H. B. M. établi par la loi du 5 décembre 1922, quant à sa valeur locative ou quant à toute autre condition, elle perd, de ce fait même, tout droit au bénéfice des dispositions spéciales que cette législation a établies au profit de ces [illegible].

Notons toutefois qu'il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'artisanat, ce qui est tout à fait légal, une loi spéciale ayant, d'ailleurs, été votée cette année à ce sujet.

Un train supplémentaire de Lille à Paris le 1er janvier

Pour faciliter le retour vers Paris, la Compagnie du Nord mettra en marche le 1er janvier un train express qui quittera Lille à 18 h. 10 pour arriver à Paris à 21 h. 33.

Ce train desservira Arras, à 18 h. 58; Achiet à 19 h. 16; Albert à 19 h. 32; Corbie à 10 h. 45; Creil à 20 h. 51.

UNE BANQUE DE NIMES SUSPEND SES PAIEMENTS

Nîmes, 30 décembre. — La banque Sevte a suspendu ses paiements à la suite de la mise en liquidation judiciaire de plusieurs gros créanciers.

Dernière Heure

LA LIAISON AÉRIENNE INDES NÉERLANDAISES A ÉTÉ ASSURÉE EN MOINS DE QUATRE JOURS

Amsterdam, 30 décembre. — L'équipage hollandais Smirnoff-Soër qui avait quitté Batavia, mercredi matin à 1 h., pour Ameterdam en vue de tenter la liaison postale en moins de quatre jours, est arrivé ce soir à l'aérodrome Schipool Amsterdam, à 21 h. 56.

CHANGES A L'ETRANGER

New-York: Sur Paris, 6.34 1/4; Obb. trouvé. 5.1587; sur Bruxelles, 220.30.

COTONS, SUCRES, marchés clos.

Tous les marchés seront fermés lundi.

Revue du marché de New-York

New-York, 30 décembre. — Une atmosphère de nouvel an a prévalu, au cours de la séance d'aujourd'hui, au Stock-Exchange, la dernière de l'année. Les cours en sont légèrement tendus et des gains variant de fractions à deux points ont été enregistrés avec un chiffre d'affaires de 750.000 titres. A l'ouverture, la tendance a été ferme. La faiblesse du dollar a stimulé l'activité du marché déjà encouragée par la fermeté du blé et du coton, à Chicago. La clôture a été ferme.

Petite Correspondance

Un patriote. — Nous n'en connaissons malheureusement pas, sinon des groupements de familles nombreuses. Ne pouvez-vous pas que la Mairie du lieu de la naissance pourrait faire quelque chose et vous la prévoyeriez auparavant? —— G. M. J. — 1) Loyer 65,10, y compris les charges, si le propriétaire et le locataire sont tous deux d'accord pour remplacer le calcul de la différence des impôts par un forfait de 20% compris dans le chiffre que nous venons d'indiquer; 2) Pas d'augmentation pour des réparations. —— A. M. F. 1913. — A la Mairie, bureau militaire. Mais nous ne pouvons vous affirmer que ce règlement existe. —— J. D. 160. — Nous ne pouvons nous prononcer. Veuillez vous adresser au contrôleur, rue du Vieil-Abreuvoir. —— Un embêté. — Il serait nécessaire de connaître l'objet du litige car le Conseil d'Etat n'a pas d'attributions uniformes. S'il s'agit de la procédure en matière contentieuse, le recours, si le Conseil d'Etat est compétent, doit être formé en général dans les deux mois du jour où la décision est notifiée. La requête introductive est déposée par un avocat au Conseil d'Etat; elle est, en principe, timbrée et enregistrée. Il y a cependant des exceptions à l'obligation de prendre un avocat. Votre demande est beaucoup trop vague. —— André du Saint-Eloi. — En principe, vous le pouvez. Une demande rédigée sur papier timbré, adressée au ministère de la Justice et déposée à la Préfecture accompagnée de pièces d'état-civil établissant votre situation de famille, votre nationalité d'origine, etc... Des remises totales ou partielles peuvent être accordées (ou n'est pas un droit). Etant donné que vous n'avez pas de papiers, vous feriez bien de vous adresser à la Préfecture. Mais êtes-vous en règle pour votre séjour en France? —— Ferrain 62. — A notre avis, comme il s'agit de transporter des marchandises de commune en commune, vous devez avoir une patente de marchand forain; si c'est dans la commune même de votre résidence que vous vendez en ambulance des marchandises de faible valeur, vous n'êtes pas, en principe, assujetti à la patente. Vous auriez intérêt à vous adresser au contrôleur des Contributions directes (rue du Vieil-Abreuvoir, si vous habitez Roubaix). —— G. O. A. Hellulin. — La loi du 13 juillet 1930 s'applique aux assurances antérieures à cette date en ce qui concerne la durée de la tacite reconduction qui ne pourra excéder une année mois, à notre avis, même avec la nouvelle loi vous avez prévenu trop tard pour empêcher cette tacite reconduction qui se poursuivra jusqu'en avril 1935 et même au-delà si vous ne donnez pas préavance au moins six mois avant le 1er avril 1935. Difficile de vous conseiller quand on n'a pas vu la police. —— J. C. 29. — Vous oubliez de nous dire où a eu lieu le mariage et si à ce moment il y a eu une déclaration quelconque. En nous donnant ce renseignement, veuillez répéter les détails que vous nous avez donnés.

LOI DES LOYERS : Prix, prorog., congés. Vandenbosch, Spécialiste, 37, rue Pauvrée Rx

Philibert. — Il faut que pour le 19 janvier vous ayez fait votre demande au bailleur par acte d'huissier ou par lettre recommandée avec avis de réception et que, avant cette date vous ayez, du moins de désaccord, saisi le greffe du Tribunal civil. Votre demande est-elle fondée au égard au chiffre du loyer? Nous ne pouvons nous le dire car la loi n'édicte aucun coefficient ni pourcentage et c'est seulement de valeur locative équitable à déterminer en tenant compte de tous éléments d'appréciation. —— J. M. 97. — Il devrait faire un effort pour payer au moins une partie; s'il fait une offre de cette sorte, il est possible (ce n'est pas une obligation), que le juge lui accorde des délais de grâce pour se libérer. Voyez un avocat. —— Jeanot. — A notre avis, il vous suffira de communiquer votre acte d'acquisition au contrôleur des Contributions directes. Ce dernier vous indiquera la marche à suivre. Il est préférable de ne pas tarder. —— Artisan 1.750. — Il ne paraît pas possible qu'on vous laisse en cet état. Faites une démarche à la Mairie. —— Bonson. — Le loyer devrait être de 52.70. Si vous êtes en prorogation, l'augmentation nécessaire pour parvenir à ce chiffre est due d'office par vous, sans qu'il soit nécessaire de vous donner préavenance; si vous êtes en location verbale jamais dénoncée par congé (ou peut-être par une demande de prorogation), il faut, à strictement parler pour qu'on puisse vous demander ce chiffre, vous donner une préavenance conforme aux usages locaux. Peut-être feriez-vous bien de vous arranger à l'amiable. —— Marie-Louise 446. — C'est chez le locataire qu'il doit venir toucher son loyer, à moins que vous n'ayez pris l'habitude d'aller payer le loyer chez le propriétaire auquel cas on peut estimer qu'il y a convention tacite dérogeant à la règle de droit en vertu de laquelle le créancier doit aller toucher chez le débiteur. Quant aux réparations, si elles sont vraiment nécessaires et si le propriétaire ne veut pas s'exécuter à l'amiable, il faudra bien recourir aux tribunaux. —— Abandon. — Vous raisonnez très justement: la loi n'entend compte pour évaluer la pension alimentaire de ce que votre mère peut toucher par ailleurs, mais il n'est pas dit (sur ce point nous n'avons aucune compétence), que l'administration continuera, si c'est réellement un secours, le service de cette prestation mensuelle, à moins qu'il ne s'agisse d'une rente d'accident du travail, auquel cas il est indifférent que l'accidenté soit plus ou moins fortuné. —— Veuf, 33. — 1) Pourquoi serions-vous obligé, si vous n'êtes que le père, de leur donner votre nom. Mais ne voulez-vous pas demander si vous serez dans l'obligation de les nourrir? 2) Nous ne pouvons ici vous faire un cours sur les contrats de mariage et nous nous bornerons à vous indiquer que quand on se marie sans faire de contrat, les immeubles que les époux possèdent au jour de la célébration du mariage n'entrent pas en communauté; 3) Veuillez vous adresser soit à la Mairie, soit à la Préfecture.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 31 décembre 1933 N° 13.

LE ROSAIRE

PAR

FLORENCE BARCLAY

— N'est-ce pas? Mais en l'absence de Margery, il faut me permettre d'être votre monitor.

Garth se leva et, moitié défi, moitié contrition, dit :

— Si je grimpais après le magnolia? J'ai une masse de choses à vous dire, mais on ne peut causer devant la façade de la maison.

— Certainement non, répondit Jane. Je veux aussi rentrer à ma fenêtre; [illegible] de choses attendent à ce soir. Mais nous allons tous les deux être [illegible] pour dîner.

— C'est bon, dit Garth, c'est bon. Je vous viendrai sans faute ce soir, [illegible] Chamoine, et vous me donnerez le temps que je vous demanderai.

— Je viendrai dès que je pourrai [illegible]. Je suis impatiente de vous [illegible]. Oh! ce parfum des magnolias, [illegible] ces coupes blanches. En [illegible] un pour votre boutonnière? [illegible] assez, puis se détourna et [illegible] suivit toujours partie [illegible] d'où elle avait [illegible] Garth examinait du même côté.

— Mais Garth regardait Jane.

Elle portait la toilette noire d'étoffe souple qui l'habillait le jour du concert à Overdene, seulement elle n'avait pas de perles au cou, ni d'autre ornement qu'une touffe de roses nichées dans la dentelle ancienne, qui ornait son corsage. Il y avait en Jane une noblesse et une force paisibles qui faisaient vibrer le cœur de l'homme qui la contemplait. Tout l'amour, toute l'adoration qui remplissaient son cœur montèrent aux yeux de Garth et y brillèrent. Il n'y avait maintenant rien à cacher. Enfin son heure était venue; il ne voulait rien dissimuler à celle qu'il aimait.

Au bout d'un moment, étonnée qu'il ne commençât pas ses confidences au sujet de Pauline Lister, Jane se retourna et son regard interrogateur rencontra celui de Garth...

— Dal, cria Jane. (Et elle se leva à demi.) Oh! Dal... Non!...

Il la fit rasseoir doucement.

— Silence! chère, dit il. Il faut que je vous dise tout, et vous avez promis d'écouter, de m'aider et de me conseiller. Ah! Jane, Jane, j'aurais besoin de votre secours, j'en ai un si urgent besoin et pas seulement de votre secours, Jane, mais de vous, de vous-même. Ah! que j'ai besoin de vous! Ces trois jours ont été une souffrance continue, parce que vous n'étiez pas là; et la vie n'a recommencé que lorsque vous êtes revenue. Et il m'a été si dur d'attendre toutes ces heures avant de parler. J'ai tant à vous dire, Jane, tout ce que vous êtes, devenue pour moi depuis le soir du concert. Tout dans ma vie jusqu'ici a été trivial, superficiel. Ce désir de vous, ce besoin de vous, il est immense, il rapetisse misérablement tout ce qui a précédé. Oh! Jane, j'ai été mis de bien des femmes; j'ai déliré à ce sujet, j'ai peint leur portrait, et je les ai oubliées. Mais je n'ai jamais aimé une femme jusqu'à ce jour: je n'ai jamais compris ce que la femme pouvait signifier pour un homme jusqu'à l'instant où j'ai entendu votre voix moduler dans le silence : « Je compte chaque perle ». Ah! bien-aimée, j'ai appris depuis à compter les perles, heures précieuses du passé, oubliées depuis longtemps, et appréciées seulement aujourd'hui. « Chaque perle, une prière ». Ah! puissent le passé et le présent se confondre dans un rosaire parfait, et l'avenir ne détenir ni douleur ni possibilité de séparation!... Oh! Jane, Jane! pourrai-je jamais vous faire comprendre tout, tout? Jane!

Il avait mis un genou en terre devant elle, et en prononçant ces derniers mots, il étendit les bras et lui enserra la taille tout en cachant le visage dans les dentelles du corsage de Jane : un apaisement subit tomba sur lui, toute lutte pour se faire comprendre cessa, et le silence d'une parfaite entente les enveloppa.

Jane ne bougea ni ne parla : il était si étrangement délicieux de l'avoir là!... La tempête d'émotion se calma; une tranquillité parfaite régna dans son cœur au repos. Soudain elle comprit que son absence à lui avait rendu si vides ces trois jours, et le comprenant, inconsciemment, elle entoura son ami de ses bras. Des sensations inconnues s'éveillaient en elle : un sentiment divin de ne plus connaître la solitude; un seul fait dominant : lui et elle ensemble. Comme elle pensait ainsi, il releva la tête, la tenant toujours enlacée, et, les yeux dans les yeux, dit :

— Vous et moi, ensemble. Mienne... mienne!

Mais Jane ne put supporter l'éclat du regard fixé sur elle; le sentiment de son infériorité physique lui étreignait le cœur, et ces yeux remplis d'adoration semblaient être les lumières qui la lui révélaient. Sans autre intention que de dissimuler la partie extérieure à celui qui soudainement était si proche du reliquaire caché, elle pressa la tête de Garth contre sa poitrine; mais lui, en sentant ces chères mains le saisir par ce mouvement spontané, crut à l'acceptation de tout ce qu'il avait à offrir... Pendant dix, vingt, trente secondes de délices, son âme palpita d'une joie que les paroles sont impuissantes à décrire. Enfin, dénouant l'étreinte, il leva la tête, regarda Jane bien en face et dit :

— Ma femme!

Dans les yeux sincères de Jane parut une expression d'étonnement; puis une rougeur qui semblait prend